

FORMULE 18A

Loi sur les tribunaux judiciaires

DÉFENSE

(titre)

DÉFENSE

1. Le défendeur reconnaît les allégations faites aux dispositions _____ de la déclaration.
2. Le défendeur nie les allégations faites aux dispositions _____ de la déclaration.
3. Le défendeur n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions _____ de la déclaration.
4. *(Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque allégation de fait pertinent à l'appui de la défense.)*

(date)

(nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat du défendeur ou du défendeur)

DESTINATAIRE : *(nom et adresse de l'avocat du demandeur ou du demandeur)*